



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°31 du : 6 octobre 2021
Délibération n° : 2021.024
Page 1 sur 2

Objet : DÉVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale

Par suite d'une convocation en date du 28 septembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Réotier le 6 octobre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Pouvoir à Marine MICHEL</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Excusé</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Présente</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<i>Pouvoir à Pierre LEROY</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<i>Présent</i>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Excusé</i>	Marine MICHEL	<i>Présente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	<i>Présent</i>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<i>Présent</i>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Présent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	<i>Présente</i>
Alice PRUD'HOMME	<i>Présente</i>	<i>En attente de remplacement</i>	

Vu

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et le plan régional de prévention de gestion des déchets de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique à venir, portés par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et dont l'économie circulaire est une des orientations principales ;

L'appel à projet conjoint du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'ADEME intitulé « Écologie Industrielle et Territoriale – EIT 2021-2022 » ;

L'avis favorable du bureau du 15 septembre 2021.

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras de par son projet de territoire accompagne la transition des acteurs économiques ;



AR Prefecture

005-200052801-20211006-DEL2021024-DE
 Reçu le 07/10/2021
 Publié le 07/10/2021

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 • Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°31 du : 6 octobre 2021

Délibération n° : 2021.024

Page 2 sur 2

Objet : DÉVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras souhaite encourager les mutualisations et les synergies de substitution entre acteurs économiques dans un triple objectif économique, environnemental et social ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est le territoire idoine pour coordonner et animer une démarche d'écologie industrielle et territoriale en lien avec les services des EPCI et les programmes déjà en cours sur le territoire ;

Que les territoires porteurs d'un Contrat de Transition Écologique sont prioritaires et encouragés à s'engager dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	10
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras se positionne favorablement au volet 1 de l'appel à projet « Écologie Industrielle et Territoriale » et dans la mesure où l'étude de préfiguration réalisée dans le cadre du volet 1 aura démontré l'opportunité de lancer la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale, de se positionner ensuite sur le volet 2 ;

Décide de dédier les moyens humains et financiers pour le suivi de cette mission et d'inscrire la dépense afférente au budget 2022 et pour les années suivantes et cela pour la durée de la mission ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tout contrat, acte, convention, demande de subvention et document nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY

